

## CONSEIL SCIENTIFIQUE – CS

### *Appel à candidatures pour le remplacement d'un membre*

#### Direction AUF Caraïbe

En conformité avec l'article 7 de ses Statuts, l'AUF lance la procédure de remplacement d'un membre de son **Conseil Scientifique – CS**<sup>1</sup>.

Le Conseil Scientifique (CS) est une instance consultative statutaire qui intervient auprès de la direction générale de l'AUF. Elle a pour objectif principal de « *proposer des orientations de la politique scientifique et des définitions de la politique d'évaluation des programmes de l'AUF* »<sup>2</sup>.

#### DOMAINES D'EXPERTISE REQUIS

---

En sus d'une expertise reconnue dans un domaine scientifique, les candidats au poste de membre du Conseil scientifique doivent pouvoir justifier de leur expertise dans l'un ou plusieurs des domaines prioritaires de la stratégie de l'AUF 2021-2025, à savoir :

1. **Transformation numérique et gouvernance universitaire**
2. **Employabilité et entrepreneuriat des étudiants**
3. **Réseautage et coopération internationale universitaire**
4. **Formation des formateurs et innovation pédagogique**
5. **Recherche et valorisation scientifique**
6. **Égalité Femmes-Hommes dans les systèmes éducatifs**
7. **Développement responsable et inclusif du monde universitaire**
8. **Évaluation de projets**

#### MISSIONS DES MEMBRES

---

Les membres du Conseil scientifique, participent en présentiel ou à distance aux réunions statutaires et, selon le cas, aux réunions des groupes de travail. De façon spécifique, et en fonction de leur expertise, les membres peuvent effectuer des missions de terrain.

Les principales missions des membres du CS sont notamment les suivantes :

- **Participer à la définition des orientations stratégiques scientifiques de l'AUF ;**
- **Participer au renforcement de la dimension scientifique des actions de l'AUF ;**
- **Participer aux groupes de travail et produire des documents scientifiques sur la base des travaux de ces groupes de travail ;**
- **Évaluer les dossiers reçus par l'AUF à l'issue d'appels à projets ou d'appels à candidatures ;**
- **Réaliser des missions de terrain d'expertise selon les demandes de l'AUF.**

---

<sup>1</sup> Cf. Article 7 des [Statuts](#) de l'AUF réformés en septembre 2021.

<sup>2</sup> Cf. Article 7.1 des [Statuts](#) de l'AUF réformés en septembre 2021.

## PROCÉDURE DE SÉLECTION ET DE NOMINATION DES MEMBRES

---

Le Conseil scientifique se compose de vingt personnalités au plus, choisies pour leurs compétences scientifiques ou en gouvernance universitaire et de structure de recherche.

Outre la qualité scientifique et académique du dossier de candidature, la sélection finale des membres du CS, par le Conseil d'administration, tient compte des spécialités scientifiques et une attention particulière est apportée à l'atteinte d'un équilibre femmes-hommes.

Le membre du CS est d'office membre de la commission régionale d'experts économiques et scientifiques (CREES) de la direction régionale de l'AUF de laquelle dépend son établissement de rattachement.

## DOSSIER DE CANDIDATURES

---

Pour être recevable, tout dossier de candidature doit contenir les pièces et justifications suivantes :

- Lettre de motivation et Curriculum vitae ;
- Enseignant et/ou chercheur rattaché à un établissement membre de l'AUF. Fournir la preuve du rattachement ;
- L'établissement membre doit être à jour de ses cotisations à l'AUF. S'adresser à la direction régionale pour plus d'informations ([caraiibe@auf.org](mailto:caraiibe@auf.org))

Date de clôture de l'appel à candidatures : **Lundi 6 octobre 2025**

Envoyez votre dossier de candidature aux adresses suivantes : [activites-instances@auf.org](mailto:activites-instances@auf.org) et [caraiibe@auf.org](mailto:caraiibe@auf.org)

Pour toute information complémentaire, écrivez à [activites-instances@auf.org](mailto:activites-instances@auf.org)